

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

17 JUIN 2013

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2013(1)

—

EXPOSÉ PARTICULIER

—

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DECRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

EXPOSE PARTICULIER

TITRE I - RECETTES COURANTES**SUBDIVISION I - SUBDIVISION GENERALE**

- ART 11.01.00 Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement ou des services de la Communauté ou de l'Etat
Recette supplémentaire : 2008 milliers d'euros
Adaptation du montant aux droits réellement constatés
- ART 11.03.00 Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission + redevances
Recette supplémentaire : 2405 milliers d'euros
Adaptation du montant aux droits réellement constatés
- ART 11.41.00 Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas
Réduction : -154 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant en fonction de la quote-part réellement constatée
- ART 16.01.00 Produits divers
Recette supplémentaire : 3557 milliers d'euros
Adaptation du montant aux produits divers constatés
- ART 16.02.00 Remboursement de sommes indûment versées
Réduction : -410 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant en fonction des droits réellement constatés
- ART 16.04.00 Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française
Recette supplémentaire : 124 milliers d'euros
Adaptation du montant aux droits d'inscription réellement constatés
- ART 16.22.00 Droits d'homologation des certificats et diplômes
Recette supplémentaire : 7 milliers d'euros
Adaptation du montant aux droits d'homologation constatés
- ART 46.01.00 Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques
Réduction : -36046 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres adoptés par l'Etat fédéral

IPP

En milliers €	2013 INI	2013 AJU
Moyens année courante	2.268.114	2.268.114
Décompte année antérieure	-4.008	-7.511
TOTAL	2.264.106	2.228.060

ART 46.02.00 Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée
Réduction : -88480 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant en fonction des paramètres adoptés par l'Etat fédéral

TVA

En milliers € 2013 INI 2013 AJU

Moyens année courante

TVA 5.642.991 5.597.335

Refinancement 741.614 707.181

Décompte année antérieure

TVA 24.967 21.659

Refinancement -9.121 -14.203

TOTAL 6.400.452 6.311.972

ART 46.05.00 Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers
Recette supplémentaire : 711 milliers d'euros
 Adaptation des recettes étudiants étrangers aux derniers paramètres

ART 49.31.00 Accords de coopération avec la Région wallonne et l'Etat fédéral relatifs aux conventions de premier emploi
Recette supplémentaire : 2567 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux droits réellement constatés dans le cadre des accords de coopération

ART 49.32.00 Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale
Recette supplémentaire : 507 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux droits réellement constatés

ART 49.37.00 Remboursement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de conventions ACS - APE signées avec toute entité fédérée ou fédérale
Recette supplémentaire : 4226 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux droits réellement constatés

ART 49.38.00 Contributions du FOREM et d'ACTIRIS dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand
Réduction : -171 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant en fonction des contributions réellement constatées

ART 49.39.00 Interventions de la Région bruxelloise et de la Région wallonne dans le cadre des programmes de transition professionnelle
Recette supplémentaire : 67 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux interventions de la Région wallonne et de la Région bruxelloise

ART 49.41.00 Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision
Réduction : -2921 milliers d'euros
 Adaptation des recettes de la dotation compensatoire de la redevance radio et télévision aux derniers paramètres

Dotation compensatoire RRTv

En milliers €	2013 INI	2013 AJU
Moyens année courante	324.256	321.521
Décompte année antérieure	619	433
TOTAL	324.875	321.954

SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIERES

ART 49.43.16 Intervention de l'Etat fédéral dans le cadre de programmes de prévention à caractère national en matière de vaccination -cf. D.O. 16 - P.A. 24 - F.B.M. 1202
Recette supplémentaire : 983 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction de l'intervention de l'Etat fédéral

TITRE II - RECETTES EN CAPITAL

SUBDIVISION I - SUBDIVISION GENERALE

ART 76.02.00 Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux
Recette supplémentaire : 291 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du produit de la vente d'autres biens patrimoniaux

ART 76.04.00 Produits du règlement des litiges
Recette supplémentaire : 16 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du produit du règlement des litiges

SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIERES

ART 87.01.40 Remboursements de prêts accordés au personnel ou ayants droits -cf. D.O. 40 - P.A. 13 - F.B.M. 8201
Recette supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux droits réellement constatés